



Ville de Bernay
Délibération : 03
Conseil du 04 octobre 2021

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 04 OCTOBRE 2021

Délibération n°74-2021

Rapporteur : Monsieur Mickael PEREIRA

L'an deux-mille-vingt-et-un, le quatre octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Hugues CANTEL, Laure BONMARTEL, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Chantal HERVIEU, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Antonin PLANCHETTE.

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Marie-Lyne VAGNER, Claudine HEUDE à Sara FERAUD, Jocelyn COUASNON à Pierre BIBET, Julien LEFEVRE à Gerard LEMERCIER

Absents : Pierre JALET, Françoise ROUTIER, François VANFLETEREN

Date de la convocation : 28 septembre 2021.

Mickael PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

RENOUVELLEMENT ET RECRUTEMENTS DE CONTRATS AIDES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

EXPOSÉ DES MOTIFS :

La ville de Bernay souhaite renouveler et recruter des contrats aidés via le dispositif parcours emploi compétences dans différents domaines d'activités.

1) Renouvellement du contrat aidé au multi accueil.

Le conseil municipal a délibéré le 25 juin 2019 sur la création d'un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences au sein du multi-accueil. Cette personne a été recrutée sur un poste d'agent technique d'entretien, pour une durée d'un an, 35h hebdomadaires pour une rémunération égale au SMIC. La convention tripartite a été signée avec Pôle Emploi.

La ville souhaiterait renouveler pour un an ce contrat aidé.

Ces contrats peuvent être renouvelés pour une durée d'un an après évaluation par Pôle Emploi de l'utilité pour le bénéficiaire, et sous réserve du respect des engagements de l'employeur. La participation de l'Etat compte tenu des nouveaux critères d'éligibilité passerait à 80% sur la base de 30 heures au lieu de 65% sur la base hebdomadaire de 20 heures.

2) Recrutement d'un contrat aidé au service des espaces verts

Ce recrutement s'effectuera dans le cadre du parcours emploi compétences mis en place par la Mission Locale. La personne sera recrutée sur un poste d'agent technique aux espaces verts, pour une durée d'un an, 35h hebdomadaires.

C'est un contrat d'une durée de 12 mois. Le taux de prise en charge du PEC est de 65% sur la base hebdomadaire de 30 heures.

3) Recrutement d'un contrat aidé au service état civil

Un appel à candidatures en interne a été lancé pour le poste de gardien de cimetières. Si cet appel s'avère infructueux, la ville de Bernay souhaiterait avoir recours à un contrat aidé. Comme les précédents recrutements, la Ville se rapprochera de Pôle Emploi et de la mission locale. Le taux de prise en charge variera selon le profil retenu et les critères d'éligibilité définis par l'arrêté préfectoral de la région de Normandie du 23 juillet 2021 soit une prise en charge de 65 ou 80% sur 30 heures hebdomadaires.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer les documents afférents au renouvellement et recrutement de contrats aidés.

DÉLIBÉRATION :

VU l'arrêté préfectoral de la région de Normandie fixant le montant des aides de l'Etat pour les contrats uniques d'insertion-contrats initiative emploi support des parcours emploi compétences (P.E.C) du 23 juillet 2021,

VU l'avis favorable de la Commission « *Administration générale, finances et économie* », en date du 22 septembre 2021

VU l'avis des membres du comité technique réunis le 29 septembre 2021,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la Collectivité.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 07/10/2021,
par M. LE MAIRE Marie-Lyne, Maire

